



Les Coteaux

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la greffière-trésorière et directrice générale de la municipalité, que le conseil municipal statuera sur ces demandes de dérogation mineure au règlement d'urbanisme présentée ci-après, lors de sa séance ordinaire qui se tiendra le lundi 20 mars à 19h30 à l'édifice Gilles-Grenier au 21, rue Prieur, Les Coteaux.

Demande de dérogation mineure numéro DM-276 :

- Adresse : 157, rue Royale
- Lot 1 688 946 du cadastre du Québec

Nature et effets :

Permettre l'implantation d'une bonbonne de gaz en cour avant alors que ce type d'équipement est prohibé en cour avant en vertu de l'article 2.3.6.1 du règlement de zonage 19.

Demande de dérogation mineure numéro DM-277 :

- Adresse : 179, rue Royale
- Lot 6 305 724 du cadastre du Québec

Nature et effets :

Permettre un agrandissement dont la marge avant serait de 6 mètres alors que la marge avant minimale est de 7,5 mètres en vertu de la grille I-1 128-3, annexe 1 du règlement de zonage 19.

Permettre un agrandissement dont la marge latérale gauche serait de 3 mètres alors que la marge latérale minimale est de 5 mètres en vertu de la grille I-1 128-3, annexe 1 du règlement de zonage 19.

Toute personne intéressée pourra, lors de cette séance, se faire entendre relativement à ces demandes.

DONNÉ aux Coteaux, ce 3 mars deux mille vingt-trois.

Pamela Nantel
Directrice générale et greffière-trésorière